



DOSSIER DE CANDIDATURE 2021

POLE ESPOIR MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

3 SITES D'ACCESSION
LYON – COURNON – CHAMBÉRY

Dans le cadre du « Parcours de Performance Fédéral Masculin »
De la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Handball



Arnaud Bingo



Cyril Dumoulin

Issus du Pôle Espoir de la région Auvergne-Rhône-Alpes

A retourner en numérique **avant le 26 mars 2021** à l'adresse suivante :

poleespoirmasculin@aura-handball.fr

!! SEULE LA RECEPTION DE CE DOSSIER DUMENT REMPLI VALIDERA LA CANDIDATURE !!

LE « PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL » EN HANDBALL MASCULIN DANS LA LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Depuis 2017, une nouvelle organisation a été mise en place par la Fédération Française de Handball.

CÔTÉ STRUCTURES !

✓ OBJECTIFS

La réforme des Pôles du secteur Masculin intitulée « Parcours de Performance Fédéral » consiste à :

- **conserver un maillage** du territoire dans notre nouvelle grande région à travers des sites dits « Accession » qui concernent la tranche d'âge 14-17 ans (de la 3^{ème} à la Terminale).
- **regrouper les « potentiels fédéraux »** de notre région identifiés par la cellule nationale sur le site dit « Excellence » de la grande région sur la tranche d'âge 16-17 ans (1^{ère} et Terminale).

✓ STRUCTURES

Dorénavant, il existe un seul pôle « Auvergne Rhône Alpes » réparti en :

- **3 sites d'accession** pour les **14-17 ans** (de la 3^{ème} à la Terminale) à **Cournon, Lyon et Chambéry**.
- **1 site d'Excellence** pour « les potentiels fédéraux 16-17 ans » (1^{ère} et Terminale) à **Chambéry**.

CÔTÉ JOUEUR !

✓ OBJECTIFS

Déposer sa candidature au Pôle « Auvergne Rhône Alpes », c'est :

- VOULOIR intégrer le dispositif de renouvellement de l'élite du handball français,
- VOULOIR réussir son double projet scolaire et sportif,
- accepter les contraintes et les sacrifices nécessaires à la réussite de ce projet complexe (trajet domicile/pôle, entraînements quotidiens voir biquotidiens, sérieux et organisation dans le travail scolaire, vie à l'internat et autonomie ...).

✓ FONCTIONNEMENT

Je suis en 4^{ème}, je postule pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes **en classe de 3^{ème}**.

La commission d'admission me proposera d'intégrer l'un des 3 sites d'accession :

- Site de Lyon : Collège public Jean Perrin Lyon 9e (internat du lycée Jean Perrin)
- Site de Cournon : Collège La Ribeyre (internat du lycée Descartes)
- Site de Chambéry :
 1. **Public** : *Georges Sand à LA MOTTE SERVOLEX (si le joueur est déjà présent dans ce collège sous couvert de l'aménagement de l'emploi du temps)*
 2. **Privé** : *Notre Dame La Villette à LA RAVOIRE (Internat sur le site du collège pour tous les joueurs externes en 3^{ème} avec un coût calqué sur celui du lycée Louis Armand).*

Je suis en 3^{ème}, je postule pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes en classe **de 2^{nde}**.

La commission d'admission me proposera d'intégrer l'un des 3 sites d'accession :

- Site de Lyon : Lycée public Jean Perrin Lyon 9ème (internat du lycée)
- Site de Cournon : Lycée public Lycée René Descartes (internat du lycée)
- Site de Chambéry : Lycée public Louis Armand (internat du lycée)

Je suis déjà en 2^{nde} ou en 1^{ère}, je peux postuler pour intégrer le pôle Auvergne-Rhône-Alpes en classe de 1^{er} ou Terminale mais **ce type d'entrée concerne des exceptions** (joueurs « débutant » présentant peu de pratique, joueurs dit à « maturité biologique tardive », joueurs ayant subi une blessure lourde à 14-15 ans, déménagement ou rapprochement familial, ...).

A savoir :

Je suis déjà en Pôle « Accession » dans l'un des 3 sites en 3^{ème} ou en 2^{nde}. Je suis évalué par les responsables du PPF* Masculin de la DTN** comme joueur à « fort potentiel ». Il me sera proposé d'intégrer le site « Excellence » de Chambéry en 1^{ère} et Terminale. **Le refus de ce transfert entrainera un non maintien sur son site d'accession initial.**

*Parcours de Performance Fédéral

** Direction Technique Nationale

Informations générales sur le parcours :

Tu peux intégrer le cursus pour une durée maximale de 4 années. Cependant, le projet sportif et scolaire sont réévalués chaque année par l'ensemble des responsables du dispositif Pôle. **Un avis favorable ou défavorable** pour le maintien en structure pour la saison suivante **sera prononcé à chaque fin d'année.**

Les établissements scolaires partenaires veillent à accompagner la continuité du projet scolaire dans les meilleures conditions sous couvert d'un engagement fort de l'élève. Ils mettent également à disposition un certain nombre de places d'internat « Pole » validé par leur conseil d'administration à travers un projet global d'occupation.

En cas de non maintien, tu seras amené en priorité à retourner sur ton lycée de secteur (particulièrement pour les 3^{ème} et les secondes). Le lycée du pôle t'accompagnera dans les démarches à effectuer pour la poursuite de ta scolarité dans un autre établissement scolaire en lien avec ta famille. Dans certains cas, tu pourras rester dans le lycée du pôle mais nous ne pouvons pas garantir en amont une place à l'internat sur l'année suivante.

RECAPITULATIF DE LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE



	SITE ACCESSION		SITE ACCESSION		SITE ACCESSION	
3^e	Collège public Jean Perrin Lyon 9 ^e (69) Internat du Lycée	Collège public La Ribeyre Courmon (63) Internat du Lycée	Collège public George Sand La Motte Servolex (73)	Collège privé Notre Dame La Villette La Ravoire (73) Internat du Collège		
2^{nde}			Lycée public Louis Armand Chambéry (73) Internat			
1^{ère}	Lycée public Jean Perrin Lyon 9 ^e (69) Internat	Lycée public René Descartes Courmon (63) Internat				
Term					SITE EXCELLENCE Chambéry	

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

POLE MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

Dossier de candidature à envoyer par courrier **avant le 26 mars 2021** à l'adresse suivante :

poleespoirmasculin@aura-handball.fr

Pièces à joindre au dossier :

- ❶ Une lettre de motivation manuscrite à numériser expliquant les raisons de cette candidature. Ces motifs seront appréciés par la commission.
- ❷ Les 3 fiches du dossier :
 - ✓ « Demande de candidature » signée par les parents.
 - ✓ « Renseignements sportifs du club ».
 - ✓ « Renseignements de l'établissement scolaire d'origine ».
- ❸ La numérisation des bulletins scolaires **des deux années scolaires antérieures et ceux de l'année en cours.**

N.B : Les bulletins du 2^{ème} devra être transmis dès la tenue du conseil de classe

Échéancier : **sous couvert de l'évolution de la crise sanitaire**

- ❶ **Avant le 26 mars 2021 :** Envoi du dossier complet numérisé sur l'adresse mail noté ci-dessus.
- ❷ **Lundi 29 mars 2021 :** Commission de présélection (Cf. les modalités sur la page suivante).
- ❸ **21-22-23 Avril 2021 :** Stage « Pole 21 » joueurs présélectionnés (envoi convocation 15 jrs avant)
- Tous les joueurs présélectionnés ne seront pas forcément convoqués sur ce stage - (Lieu et horaires seront précisés dans la convocation)
- ❹ **Mercredi 28 avril 2021**
&/ou **Mercredi 05 mai 2021**
&/ou **Mercredi 26 mai 2021** | Journées « test de terrain » pour le jury final
- Tous les joueurs présélectionnés ne seront pas forcément convoqués sur chaque journée - (Lieu et horaires seront précisés dans la convocation)
- ❺ **Fin Mai 2021 :** Commission d'admission par site. Elle sera composée à minima :
 - ⇒ Des chefs d'établissements du site concerné,
 - ⇒ Du responsable du site.
- ❻ **Début Juin 2021 :** Journée sur le site retenu pour les joueurs sélectionnés au Pole.

Concernant les candidats retenus, leur admission sera définitive et effective qu'à réception du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre et sous couvert de l'accord de la commission médicale.

PRINCIPES DE LA PRESELECTION

A date du 21 janvier 2021 sous couvert de l'évolution de la crise sanitaire

L'ensemble des candidatures déposées **au plus tard le 26 mars 2021** (date limite de réception numérique) fera l'objet d'une présélection à partir de l'analyse des dossiers de candidatures.

Au regard de l'évolution du contexte sanitaire, nous sommes bien conscients que la majorité des joueurs pouvant postuler au Pôle Espoir de handball, à savoir prioritairement la génération 2007, présente un déficit de pratique. Cependant, suite au travail des clubs et comités lorsque la situation permettait de s'entraîner, nous avons réussi collectivement à identifier une pré-liste de joueurs pouvant rentrer dans ce parcours.

Afin de palier à ce nouvel arrêt de l'activité, à l'annulation des Intercomités et des stages régionaux de février, nous avons fait le choix d'ouvrir nos sites d'accession dès que les conditions de reprise le permettront. Un certain nombre de joueurs seront, **sur convocation de la ligue et à la discrétion des responsables de site**, invités à participer à des entraînements sur les sites de Cournon, Lyon ou Chambéry.

Par conséquent, l'étude des dossiers se fera sur la base des éléments suivants :

- ✓ Une évaluation des joueurs (cf. éléments complémentaires ci-dessus)
- ✓ Le dossier devra être complet et signé par les représentants légaux de l'athlète,
- ✓ Dans le dossier déposé : analyse du profil et du parcours sportif du joueur concerné,
- ✓ Avis des membres de la commission de présélection ayant eu en charge le joueur lors des circonstances de pratiques antérieures.

Entre le stage « Pole 21 » et les 3 journées « test » du jury final (cf. dates dans l'échéancier)*, nous retiendrons **une cinquantaine de joueurs présélectionnés à évaluer**. Toutefois, la commission de présélection se réserve le droit de retenir des dossiers présentant des caractéristiques particulières, au-delà de ces 50 dossiers.

*** A noter que chaque joueur ne participera pas forcément à tous les temps de sélections prévus !**

Pour l'analyse des candidatures, la commission de présélection sera composée :

- ✓ du coordonnateur du Pôle Espoir de la ligue AURA, M. Gilles Malfondet CTS – DRDJS,
- ✓ du responsable du PPF territorial, M. David Fayollat,
- ✓ des responsables des sites de Lyon, Cournon et Chambéry,
- ✓ des responsables de la sélection AURA Interligues 2006 ou de ses représentants,
- ✓ de représentants des sélections masculines (joueurs nés en 2007) des comités du territoire AURA,
- ✓ d'un ou plusieurs experts associés, choisis par le coordonnateur du Pôle Espoir de la ligue AURA.

La commission est dotée d'un pouvoir discrétionnaire et souverain.

En cas de partage égal des voix des membres présents de la commission, la voix du coordonnateur du Pôle Espoir sera prépondérante.

La liste des joueurs retenus par la commission de présélection sera publiée sur le site internet de la Ligue AURA de handball. Un courriel sera également adressé au représentant légal de chacun des candidats pour information.